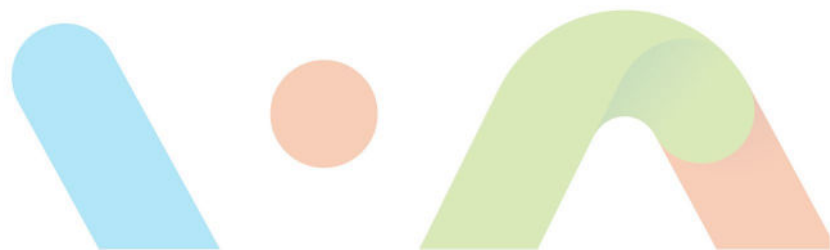




Vallée de  
**Saint-Amarin**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE  
BATI TRADITIONNEL**

DOSSIER DE CANDIDATURE  
**RENOVATION GLOBALE**



## 1. Coordonnées du demandeur et adresse du bâtiment concerné

NOM Prénom	
Téléphone	
Mail	
Adresse postale (si différente du bâtiment à rénover)	

Adresse du bâtiment à rénover	
COMMUNE	
Informations cadastrales (section, parcelle)	
Surface du bâtiment à rénover	

## 2. Le projet

Le demandeur devra joindre les pièces suivantes au dossier de candidature :

### Pièce n°1 : Photos du bâtiment à rénover avant travaux

Les photos devront représenter le bâtiment sur l'ensemble de ses façades visibles. Des photos plus éloignées du bâtiment depuis la rue permettront également d'appréhender le volume dans son ensemble.

### Pièce n°2 : Extrait du plan cadastral du bâtiment concerné

Plan cadastral disponible sur [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr).

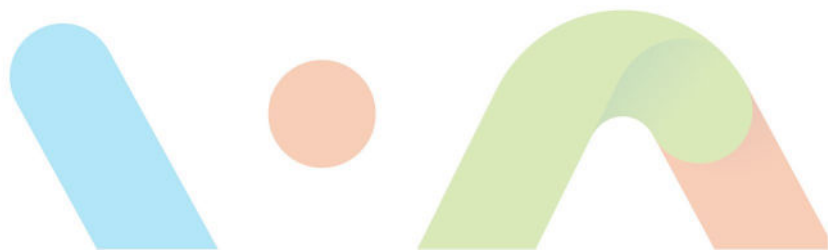
### Pièce n°3 : Notice explicative du projet de rénovation

La notice explicative sera composée de 4 pages A4 maximum. Elle devra contenir les informations suivantes :

- Nature du projet,
- Travaux envisagés et matériaux utilisés,
- Présentation du maître d'œuvre qui accompagnera le projet, ainsi que son expérience dans le bâti ancien et dans l'éco-rénovation,
- Date estimée du début des travaux.

### Pièce n°4 : Esquisses, schémas et croquis [dans le cas d'une rénovation modifiant les façades extérieures]

Le demandeur pourra joindre tout élément graphique aidant à la compréhension du projet, notamment si celui-ci modifie les façades extérieures.



### **Pièce n°5 : Tableau estimatif des coûts de l'opération**

Le demandeur évalue les coûts du projet de rénovation par thématique : partie rénovation énergétique / partie rénovation du patrimoine / partie « divers ».

NB : s'il demeure des points non définis dans le projet, le demandeur pourra le mentionner. Ceux-ci pourront être précisés lors de la phase suivante si le projet est sélectionné.

### 3. Modalités de dépôt et calendrier

Le demandeur pourra déposer sa candidature :

- Par courrier : à l'attention du Service « Environnement et Développement Durable », CC Vallée de Saint-Amarin, 70 rue Charles de Gaulle, 68550 SAINT-AMARIN
- A l'accueil du siège de la Communauté de Communes,
- Par mail à l'adresse suivante : [l.kwiat@ccvsa.fr](mailto:l.kwiat@ccvsa.fr)

La date limite de dépôt est définie au **31 juillet 2024**.

La candidature sera évaluée en comité de pilotage et une réponse sera retournée au demandeur avant le **30 septembre 2024**.

Si la candidature est validée par le comité de pilotage, le demandeur lauréat pourra finaliser l'étude en lien avec l'architecte conseil de la Communauté de Communes puis engager ses travaux.

Contact de l'architecte conseil :

Laura KWIATKOWSKI

[l.kwiat@ccvsa.fr](mailto:l.kwiat@ccvsa.fr)

03 89 82 60 01